Charles Bordes

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1655

Né à Orléans, le 1638.

Mort à St Magloire, le 23 mai 1706.

Notes biographiques et bibliographiques

E. Bonnardet
Prêtre de l'Oratoire
Archiviste.

Voir :

Adry : T. I. p 166

Batterel : T. IV, p. 204-218 notice
T. I, p. 123, 268.
T. II, p. 467, 478, 498, 577
T. III, p 55, 168, 175, 282, 297, 302, 486, 491, 498, 508, 509, 513, 514
T. IV, p 27, 33, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 52, 53, 61, 115, 161, 265, 279, 283, 416, 419, 429, 470, 520, 521

Bicaïs : T. II, p. 36

Bougerel : T. I, p. 463

Bonardi, p. 119

Cloyseault : Catalogue, p. 534.
" Ménologe, p. 302.

Quérard : France litt. T. I. p. 416.

Dictionnaire d'histoire ecclésiastique IX, 1201-1202, article J. Carreyre

Dictionnaire de théologie catholique II, 1033, article Jugold.

Mémoires de Trévoux Mars 1704, page 349 + avril, page 614 + juin, p. 927

152

R. P. BOUGEREL
Biblioc-Orat. T 1, p 463.
Ms. de Montpellier
N° de la notice : 152.

Charles Bordes

Charles Bordes naquit à Orléans. Il était fils de Laurent Bordes, notaire, et de Marie Salas. Il entra dans l'Oratoire le 18 juin 1654 âgé de 17 ans. Il fut le disciple et ensuite l'héritier des écrits du P. Thomassin. Il enseigna longtemps à Toulouse et à Paris à St Magloire la théologie scolastique et positive. Il fut un esprit de travers qui fut la cause de l'exil du P. de Ste-Marthe, général de l'Oratoire. Le roi ordonna ensuite qu'on le conservât avec soin dans l'Oratoire. Il était un des 3 orléanais qui persécutèrent indignement le P. Général de Ste Marthe. Les autres deux étaient Michel Le Vassor et Gérard du Bois. Il mourut à St Magloire le 23 mai 1706.

Ouvrages :

I. La vie du P. Thomassin à la tête de son Glossaire latin. Il a été aidé par M. Barat de l'académie royale des Belles Lettres. Il a traduit aussi en latin la longue préface qui est à la tête de cet ouvrage.

II. Il a fait plusieurs préfaces, sommaires et tables raisonnées des dogmes et de la discipline ecclésiastique du vivant et après la mort du P. Thomassin.

III. Il a encore donné en deux volumes in 4° au Louvre l'Unité de l'Eglise du même Père avec un supplément de sa façon aussi gros. Il répond à divers écrits des P.R. particulièrement à l'Histoire de l'édit de Nantes, comprenant les 8 derniers règnes en 5 vol. in 4.

IV Diverses instructions à l'usage du diocèse de Tours particulièrement sur les hôpitaux et sur les cimetières qui ont été imprimées plusieurs fois.

V Il commença à donner le résultat général des conférences de ce diocèse qui fut interrompu par la mort de l'archevêque Michel Amelot.

VI Vie de Jules Mascaron à la tête du recueil des Oraisons funèbres qu'il a aussi données.

Cloyseault = Mérologe, p. 302.

Le P. Charles Bordes était de Tours. Depuis qu'il a été reçu dans l'Oratoire, il a presque toujours demeuré dans le fameux séminaire de St. Magloire. Il y a enseigné plusieurs années ou la théologie, ou l'histoire ecclésiastique. Il mérite à juste titre d'être mis au nombre des auteurs; car, quoiqu'il n'y ait aucun livre qui porte son nom, il en a pourtant donné plusieurs au public qui sont rapportés dans le Catalogue des auteurs de la Congrégation de l'Oratoire. Il mourut à Paris le 23 de Mai de l'année 1706

Nécrologe = Mort à Paris St. Magloire le 23 mai 1706

Listes des assemblées =

1666	St. Magloire	ass.
1669	"	"
1672	"	
1675	Tours	supérieur
1678	"	"
1681	Toulouse	
1684	St. Magloire	
1685	"	
1687	"	
1690	Paris	assistant
1693	St. Magloire	
1696	"	
1699	"	
1702	"	
1705	"	

M.M. 610, N 349 = Charles Bordes, fils de Laurent Bordes, notaire royal et de Marie Salas, natif d'Orléans, âgé de 17 ans, entré à Paris le 6, vêtu le 17 juin 1655, n'a fait que la logique et n'a que la tonsure.

MM. 610 , **page** 70 , **N°** 349

Le Conf. Charles Bordes, Tonsuré

Né à Orléans 17 ans

Fils de Laurent Bordes notaire royal et Marie Salas

Humanités et logique

Entré à Paris le 6 , vêtu le 17 juin 1655

Pension :

Ms. 230 - Examen des confrères de l'Institution

29 juillet 1655
le Conf. Charles Bordes, d'Orléans, 17 ans, Tonsuré
reçu 19 juin 1655, n'a fait que la logique
paraît d'espérance - Sera encore considéré

29 janvier 1656
considéré au précédent examen
jugé propre au présent examen
9 août 1656 jugé propre, mais sera encore considéré en philo

Nouvelles Ecclésiastiques = Rien

M. M. 607 - 2e catalogue N 126

Charles Bordes, d'Orléans, entré à Paris en 1655, prêtre en 1663, mort en 1706.

Chaudon et Delandine = Charles Bordes, prêtre de l'Oratoire, d'Orléans, publia un ouvrage du P. Thomassin, Traité historique et dogmatique des édits et des autres moyens spirituels et temporels dont on s'est servi dans tous les temps pour établir et pour maintenir l'unité de l'Eglise catholique, Paris 1703 2 vol. in 4
Le P. Bordes y ajouta un volume supplémentaire qui poussait l'ouvrage jusqu'au temps où il écrivait. Il est aussi l'auteur d'une Vie du P. Thomassin placée en tête du Glossaire hébraïque de ce dernier; et il est éditeur des Oraisons funèbres de Mascaron. 1704.

Bicais = Notice de l'Oratoire : [Mss. d'Aix, II, 36. / Copie Bib. Nle, II, 27.

Charles Bordes, fils d'un notaire d'Orléans, fut reçu en 1655 à l'Institution de Paris, âgé seulement de 17 ans. De cette maison il passa au séminaire de St Magloire pour y faire ses études de théologie. Dès qu'il les eut finies, il alla enseigner la philosophie à Nantes, puis retourna à St Magloire où il mit si bien à profit les leçons et les conseils du P. Thomassin, sous lequel il eut l'avantage de se former qu'il fut bientôt en état d'enseigner lui-même la théologie et de faire des conférences sur l'histoire ecclésiastique qui lui firent une grande réputation à l'archevêché et dans tout Paris.

Ayant été nommé supérieur de la maison de Tours, quelque temps après la promotion du P. de Ste Marthe au généralat de l'Oratoire, il s'insinua dans les bonnes grâces de M. Arnelot, archevêque de cette ville qui se servit beaucoup de lui pendant les 3 années qu'il l'eut à sa disposition.

Vers 1680, M. de Montpezat, archevêque de Toulouse, le demanda à ses supérieurs pour faire des conférences ecclésiastiques dans le nouveau séminaire de la Dalbade, qui venait d'être établi dans cette maison par les soins du P. Morel, dont il a été parlé ci-devant. La lettre, que ce prélat écrivit à ce sujet au P. de Ste Marthe, fait trop d'honneur au P. Bordes pour ne pas la rapporter en entier : « La perte toute particulière que je prends, disait-il, à votre maison de Toulouse, m'oblige de

" vous demander un des plus grands sujets de votre Congrégation pour l'instruction des prêtres et autres ecclésiastiques qui " rempliront la maison que vos Pères ont achetée depuis peu. Celui que je vous demande est le P. Bordes, qui est un autre P. Thomassin ; " qui est dans de très bons principes et infiniment éloigné de tout ce qu'on appelle nouveauté. Et c'est ce que je cherche dans mon " Diocèse. Je sais l'estime qu'en fait M. l'archevêque de Paris et la plupart des prélats du royaume ; et que c'est une grande grâce que vous " me ferez de me l'accorder ; mais je vous prie aussi de considérer que c'est ici la seconde ville du royaume et qu'un homme de la " capacité et de son mérite fera un grand honneur à votre maison et que je serai fort en repos, sachant que mes ecclésiastiques sont sous " la conduite du P. Morel et de son bon ami ....etc. etc. "

Le P. Bordes alla donc à Toulouse et fit, pendant 2 ans, des conférences dans le séminaire qu'on venait de commencer. Il y fut si goûté et si suivi, que la salle, destinée à ces exercices, se trouvant étroite, il fallut les faire à l'église, où on voyait abonder régulièrement grand nombre d'ecclésiastiques du dehors, des chanoines, des officiers du Parlement, des avocats ...etc. C'est à cette occasion que Louis de Rechigne-Voisin de Guron, évêque de Comminges, fit une ordonnance pour engager les ecclésiastiques de son diocèse à aller faire leur séminaire à la Dalbade. Mais cet établissement fut détruit presque dans sa naissance. Les Jésuites, voyant avec des yeux de jalousie les succès du P. Bordes et l'instruction des ecclésiastiques dans d'autres mains que les leurs, prévinrent M. de Montpezat qui, dirigé par des vues de politique abandonna le séminaire de la Dalbade pour favoriser celui qu'ils voulaient avoir eux-mêmes et qu'ils établirent 999 années après dans la maison de la Congrégation des Filles de l'Enfance à la suppression de laquelle ils eurent, comme tout le monde sait, beaucoup de part.

En quittant Toulouse, le P. Bordes retourna au séminaire de St. Magloire pour y reprendre ses premiers exercices et il se chargea en même temps de faire dans l'église des conférences qui furent fort suivies. Comme il maniait aisément la parole, et qu'il avait un talent particulier pour l'instruction, on l'envoya dans les missions qui furent faites par ordre du roi dans les provinces infectées de l'hérésie, lors de la révocation de l'édit de Nantes. Dans une fameuse mission où il se trouva en 1685 à La Rochelle avec les Pères d'Orléans, Quinquéran de Beaujeu, Thorentier et Chartier, il eut pour son lot la partie de la controverse et la manière dont il discuta ces matières qu'il possédait parfaitement, produisit des fruits merveilleux : " A peine pouvions-nous suffire, dit-il lui-même (Suppl. au Traité des édits.) dans un de ses ouvrages, à ceux qui se présentaient pour leur profession de foi fort détaillée et pour leur absolution. "

En revenant de la Rochelle, il fut arrêté par le cardinal de Coislin, à Orléans, pour y faire des conférences sur les mêmes matières de controverse et de là, s'étant rendu à Paris, il y reprit pour la 3e fois celles qu'il y avait déjà faites. Il en fit même à la Bastille en faveur des protestants qui y étaient détenus et il fut chargé d'instruire en particulier quelques personnes de distinction de la secte qui étaient par ordre du roi à St. Magloire.

Ces occupations, quelque multipliées qu'elles fussent, ne l'empêchèrent pas d'entreprendre d'autres travaux. Ayant obtenu par le crédit de M. de Harlay, archevêque de Paris, de se faire choisir par les assemblées du clergé de 1690 et 1695 pour être chargé du soin

de continuer les ouvrages du P. Thomassin, qui étaient restés manuscrits et imparfaits, il en mit quelques-uns en état de voir le jour. Le clergé qui lui avait accordé une pension de 500 livres, approuvant aussi qu'il continuât de s'appliquer à la conversion des hérétiques, il ne cessa point d'y travailler le reste de sa vie et ses relations avec M. de Harlay furent très nuisibles au repos du P. de Ste Marthe, ainsi qu'il l'a été dit dans l'article de ce général.

Quoique le P. Bordes n'ait presque point donné d'ouvrage qui lui appartienne en propre, il a eut trop de part à ceux qu'il a publiés pour en être regardé comme le simple éditeur. Voici ce que nous devons à ses soins et à sa plume:

(1 Il commença à publier en 1675 le résultat des conférences du diocèse de Tours, que M. Amelot l'avait chargé de rédiger et qui fut interrompu par la mort de cet archevêque que la mort enleva à ses ouailles en 1687.

(2 Il a donné diverses instructions à l'usage du diocèse de Tours, particulièrement sur les hôpitaux et sur les cimetières, qui ont été imprimées plusieurs fois.

(3 Il fit paraître en 1697, le Traité du négoce et de l'usure du P. Thomassin, in 8° qui fut suivi du Glossarium universale hebraïcum du même auteur. Cet ouvrage qu'il publia in f° conjointement avec M. Barat de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres, fut imprimé au Louvre. Les éditeurs ont mis à la tête la vie de l'auteur et une préface divisée en 4 parties, où ils expliquent le système du P. Thomassin.

(4 Traité des édits et des autres moyens spirituels et temporels dont on s'est servi dans tous les temps pour rétablir et pour maintenir l'unité de l'Eglise catholique: divisé en 2 parties: La 1re depuis le commencement de l'Eglise jusqu'au 9e siècle; La 2e depuis le 9e siècle jusqu'au dernier, par le feu P. Thomassin, avec un supplément, par un prêtre de la même congrégation pour répondre à divers écrits séditieux et particulièrement à l'histoire de l'édit de Nantes qui comprend les 8 derniers règnes de nos rois. A Paris, de l'imprimerie royale, 1703, 3 vol. in 4.

Le P. Thomassin n'ayant pas eu le temps de finir ce Traité, ne laissa, à sa mort, de matière que pour deux volumes; ce qui engagea le P. Bordes à revoir ce Traité, à le corriger, à le continuer, en y ajoutant un supplément qui forme le 3e volume, lequel est la partie sinon la mieux écrite, du moins la plus curieuse et la plus intéressante de l'ouvrage, puisqu'il s'agit de ce qui s'est passé en France, par rapport à la religion, depuis le règne de François I jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

(5 Elie Benoît, ministre d'Alençon, ensuite de Delft, ayant fait insérer dans les journaux de Hollande, un mémoire contre le P. Thomassin et son continuateur au sujet de ce qu'ils avaient dit contre son Histoire de l'édit de Nantes, dans leur Traité des édits, le P. Bordes y répondit par une petite brochure qu'il fit imprimer au Louvre en 1706.

(6° C'est encore aux soins de cet éditeur que nous devons les Oraisons funèbres de M. Mascaron, évêque d'Agen. Il les fit paraître à Paris en 1704 en un volume in-12, au commencement duquel il a mis une vie de cet éloquent prélat.

Adry = Bibliothèque des Ecrivains de l'Oratoire (Bibl. Nle fonds fr. 25.681) T. I, p. 166:

Charles Bordes, fils de Laurent Bordes, notaire à Orléans et de Marie Salas (ou Salat) n'ayant fait que la logique et reçu que la tonsure, est entré le 6 et reçu le 17 juin 1655 (alias 18 et 19 juin) âgé de 17 ans, prêtre en 1663, mort à Paris, St Magloire, dont il était Bibliothécaire, le 23 mai 1706. Il fut le disciple du P. Louis Thomassin et l'héritier de tous ses manuscrits. Il avait été son successeur tant en théologie scholastique et positive, pendant plus de 30 ans, avec qqs interruptions qu'il alla remplir dans les provinces, en établissant ou continuant de semblables conférences ecclésiastiques et pour la religion. Je trouve aussi mort en 1707.

(1 Vita Ludovici Thomassini, Cong. Orat. D.J.C presbyteri, à la tête de son Glossaire.

(2 Traduction de la longue préface en latin avec une nouvelle méthode en 4 parties. Plusieurs autres préfaces, sommaires et tables raisonnées des dogmes et de la discipline, du vivant et après la mort du P. Thomassin.

(3 Diverses instructions à l'usage du Diocèse de Tours, particulièrement pour les hôpitaux et sur les cimetières qui ont été imprimées plusieurs fois.

(4 Résultat général des conférences de ce diocèse. La mort de l'archevêque interrompit et les conférences et l'impression.

(5 Vie de Jules Mascaron, évêque d'Agen, à la tête de ses oraisons funèbres qu'il donna au public en 1 vol in 12.

Le P. Bordes était, en 1690, assistant du P. de Ste Marthe, alors général. Le P. Cabaraud, dans son second volume de la vie du cardinal de Bérulle, page 272, 273 nous dépeint le P. Bordes comme un intriguant et l'agent le plus actif de la cabale opposée au Père Général.

On trouve à la Bibliothèque de Troyes, Catalogue, T. II, page 764 :

Eclaircissements sur les canons et décrets des 18 premiers siècles de l'Eglise par le Rév. Père Bordes, au séminaire de S. Magloire en l'année 1673, mss. in 8 sur papier

---

Quérard : France littéraire, T. I, p. 416 =

Charles Bordes, Orléanais, prêtre de l'Oratoire mort en 1706

— Supplément au Traité dogmatique et historique (par le P. Thomassin) des édits dont on s'est servi pour maintenir l'unité de l'Eglise catholique, par un prêtre de l'oratoire. Paris, impr. royale 1703, in 4
Le P. Bordes a été l'éditeur du Recueil des oraisons funèbres de Mascaron
et du Traité historique et dogmatique des édits et des autres moyens spirituels ..etc.. du P. Thomassin.

Mr Albert le Roi : Correspondance de Quesnel, Paris, Perrin, 1900, 2 vol in 8

— T. I, p. 415 : Quesnel à du Vaucel, 28 sept 1696 -
« Le Père Confesseur avait voulu rendre le P. de la Tour suspect (assemblé 1696) et avait proposé au roi un
« certain P. Bordes, élève du P. Thomassin. M. l'Archevêque tint bon pour le P. de la Tour et soutint au roi que
« ce père était le plus propre et le roi y déféra. »

Ingold = Supplément à l'Essai de bibliographie oratorienne

— Traité dogmatique et historique des Edits et des autres moyens spirituels dont on s'est servi dans tous les temps pour établir et pour maintenir l'unité de l'Eglise catholique par le feu P. Louis Thomassin de l'Oratoire avec un supplément par un prêtre de la même Congrégation
Paris, Impr. royale, 1703, 2 vol in 4
Le supplément forme le tome III. Voir les Mémoires de Trévoux mars 1704 p. 349 = avril p. 614 et juin page 927
— Notice sur Thomassin. En tête du Lexicon hebraicum de Père, 1697, in f°
— Notice sur Mascaron, en tête du Recueil des oraisons funèbres de Père. Paris, 1704, in 12, donné par Bordes
— Diverses instructions à l'usage du Diocèse de Tours, particulièrement pour les hôpitaux et sur les cimetières
— Résultat général des conférences du Diocèse de Tours. N'a pas été achevé d'imprimer.

9

+

Jesu Maria

2

a Paris le 18
Sept. 1684

Mon Reverend Pere

La grace de Jesus a jamais

On a renouvellé ce matin dans notre Assemblée la proposition qui fut faite en 1675 de faire rechercher & donner au public le plus tost que se pourroit les ouvrages posthumes de feu (le P.) Morin On a leu publiquement le projet que vous presentates alors a l'assemblée et sur cela Notre très R^d Pere General m'a fait l'honneur de me nommer pour vous en ecrire incessamment et pour vous prier de nous apprendre a quoy vous en estes maintenant et quand nous pourrions esperer de voir les fruits de vostre travail On se promet d'y apporter toute la facilité possible de ce costé cy. Le R. P. Dubois a offert de vous fournir encore quantité de lettres du mesme autheur & on a jugé a propos que vous prissiez vous mesme la peine de faire le recueil entier et de composer la vie du deffunt a la teste pour

2/

l'opposer a celle qui en a este publiée de mauvaise foy dans la refuter.

On m'a encore chargé de vous prier d'ecrire ce que vous avez des ouvrages du trés R. Senault et des RR PP Segnot et Saunaize contre quelques pieces que le R. P. Bayer a declaré avoir mises dans les Archives. On a insisté particulierement sur la traduction que le R. P. Segnot avoit faite des oeuvres de nostre tres Honoré Pere non pas tant pour la produire en latin que pour se servir des citations des SS. PP qu'il a mises en marge afin de mieux justifier sa pensée.

Nous croyons que cette pensée pourra finir dans la semaine. Cependant grace a l'ordinaire avec beaucoup de peine de dedification. On aura beaucoup de joye de recevoir vostre reponse tant pour la rendre aux diverses demandes qui se font sur les ouvrages susdits de tous costez que pour avoir la consolation de recevoir de vos nouvelles. J'ay eu en mon particulier une bien grande d'avoir cette occasion de vous marquer l'estime & le respect avec lequel je suis en Jesus & Marie

Mon Reverend Pere

Vostre tres humble & tres ob. serviteur

Ch. Bordes pr. de l'Or.

Au Reverend pere
Le Reverend Pere Quesnel
Pretre de l'Oratoire de Jesus
à Orleans.

3/

J^t M. A Paris le 6 oct. 1684

Mon Reverend Pere

La grace de Jesus a jamais.

Je n'ay pas manqué de communiquer la reponse dont vous m'avez honoré a nostre tres Rev. P. General. Il a esté d'avis sur les offres que je luy en ay faites que je me servisse de cette occasion auprez de Mgr l'archevesque pour tenter vostre retour. Je l'y ay trouvé assez disposé de sa part plein d'estime pour vostre personne et pour vostre maniere d'escrire m'asseurant que dans cette veüe il vous avoit menagé le plus qu'il avoit pu mais sur les instances que je luy ay faites de continuer il m'a dit qu'il n'en estoit pas le maistre a present surtout en l'absence du Roy. Cependant s'arrestant a vos propres paroles que je luy ay rapportées sçavoir qu'il n'y avoit guere que vous qui peust tirer et demesler les opuscules du P. Morin etc il a conclu que vous pourriez au moins les faire tirer par des personnes de confiance come seroient M^rs vos freres et les faire remettre au tres R. P. G. coe vous l'offrez aussy. Il a ajouté que cette marque de confiance et de soumission aux desirs de la Congregation et de son illustre chef ne vous seroit pas inutile pour vos propres affaires. J'en ay fait mon rapport au tres R. P. General qui a esté du mesme sentiment et qui m'a chargé de vous en ecrire s'asseurant sur vostre

4/

amitié que vous voudrez bien seconder son zele en a point et dans tous les autres.

Et comme vous avez mis un petit mot a la fin de vostre lettre qui demande de l'eclaircissement de ma part savoir que vous souhaittez que Dieu fut aussi content de nostre assemblée que je tesmoignois l'estre : je vous dirai avec confiance 1° que je me donnay l'honneur de vous escrire immediatement après la seance du matin du lundi 18 7bre avant qu'on eut aucune connoissance de la proposition qui ne fut faite que le soir touchant les signatures generales. Je puis vous protester que je ne l'appris qu'en sortant de vespres. 2° mais quant a ce point nostre tres R. P. General avoit parlé si admirablement et si fortement a l'occasion de la confirmation du statut de 1678 touchant la doctrine de la theologie, pressant particulierement le consentement general de toute l'Eglise que les trois consultants ayant esté envoyés simplement par civilité a Mgr l'Arch. avec le P. Dubois, celuy-cy dit qu'il l'eut esté persuadé entierement par la force de ce discours s'il ne l'eut esté auparavant. M. l'archevesque repondit que ce consentement de l'Eglise estoit en effet la raison determinante & depuis pour l'argumenter il m'a montré par occasion le statut tout pareil du dernier chapitre des chanoines reguliers en confirmation de celuy de 1678. Sans omettre l'exclusion de la philosophie de Descartes de leurs colleges puisque ce point n'est que de police exterieure qu'on ne peut pas refuser a l'obeissance deue au Roy. Aussi

5

A. C. R. P. General a fait fort que rien de tout
cela ne vous arrestera contre ceux qui les
ont avancé mal a propos pour moy mon Reverend
Pere je ne souhaitte rien tant que votre satis=
=faction et la paix de quoy on est assez
persuadé icy J'ay fait asseurement pour
cela plus que je ne puis dire et je voudrois
de tout mon coeur pouvoir faire davantage
pour vous marquer le zele Celestine & le
respect avec lequel je suis

Mon Reverend Pere

Votre tres humble & tres ob. serviteur
Ch. Bordes Pr. de l'Or.

Au Reverend Pere
Le Reverend Pere Pascal Quesnel
Prestre de l'Oratoire.

Batterel IV 204-218

XVII. — Le Père Charles Bordes,

Entré en 1655, mort en 1706.

Charles Bordes, natif d'Orléans, fils de Laurent Bordes, notaire de cette ville, et de Marie Salas, entra dans l'Oratoire à l'âge de 17 ans, et fut reçu à l'Institution de Paris le 19 juin 1655. (1)

Il fit ses études de théologie dans le séminaire de Saint-Magloire, d'où il fut envoyé au mois d'octobre 1663 faire un cours de philosophie à Nantes, étant déjà prêtre; et, après ce cours, revint demeurer à Saint-Magloire, dont le séjour lui plaisait fort par la société d'études et les liaisons de doctrine qu'il y forma tant avec le Père Thomassin, dont il se déclara le disciple qu'avec quelques autres de cette maison assez ouvertement déchaînés contre le parti janséniste, soit zèle, soit prévention, soit qu'il crût servir la congrégation, qu'après tout il ne laissait pas d'aimer. Il se fit un devoir de crier à la bête en toute occasion pendant les huit années qu'il y passa; et c'est, je pense, dans ce temps-là, qu'il fit imprimer en un volume in-8° un

Recueil des divers arrêts, édits, déclarations du roi et autres monuments semblables donnés au sujet des Bulles et Brefs des Papes touchant l'affaire des cinq propositions et du formulaire. Je l'ai vu à Saint-Magloire autrefois; mais je ne saurais rappeler l'année de l'impression bien au juste, ni le vrai titre de ce recueil.

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

Une des premières attentions du Père de Sainte-Marthe, quand il se vit général, fut de disperser cette bande. Au mois d'octobre 1673, le Père Bordes eut ordre pour Tours, et il fallut déguerpir, quelque répugnance qu'il eût. On l'en fit quelque temps après supérieur. Il s'insinua dans les bonnes grâces de l'archevêque, Michel Amelot, qui l'employa à divers ouvrages à l'usage de son diocèse. (1)

C'est lui, par exemple, qui est l'auteur des

Instructions à l'usage du diocèse de Tours, qui regardent particulièrement les hôpitaux et les cimetières, et qui furent publiées du temps qu'il était à Tours. Il nous apprend (2) qu'elles ont été imprimées plusieurs fois, et qu'il commença aussi d'y publier en 1675 le

Résultat général des conférences ecclésiastiques de ce diocèse, que M. Amelot l'avait chargé de rédiger et de faire imprimer. Ce travail était de son goût et même de sa compétence, puisque à Saint-Magloire, d'où il sortait, il avait succédé, dès 1668, au Père Thomassin dans la fonction de faire les leçons de scolastique et les conférences de positive, que, par ce moyen, il croyait en quelque sorte continuer. Les Jésuites de Tours, jaloux peut-être que ce soin eût été confié à un homme de notre robe plutôt qu'à eux, firent naître des incidents, et formèrent diverses difficultés pour arrêter son ouvrage (3). Il mande au Père de Moissey, assistant, qu'ils l'avaient voulu faire suspecter de richetisme par rapport à la manière dont il parle, à la page 15e de Saint Pierre comme représentant l'Eglise ; et qu'ils avaient fait des chicaneries sans fin sur divers endroits pour arrêter, s'ils avaient pu, l'impression ; et, ce qui leur tenait au cœur, c'est qu'il citait avec éloges les *Conférences de Sens*, la *Morale*

(1) Bordes, *Lettre mss.*

(2) Bordes, *Catalogue mss. des auteurs de l'Oratoire.*

(3) Bordes, *Lettre mss. au Père de Moissey.*

de Grenoble et Fagnan, qu'ils regardent comme un ennemi juré de la probabilité ; que, quoiqu'il eût affecté de louer leur Saint Ignace, ils n'étaient pas plus content de lui, et disaient que ce n'était que par bienséance pour les endormir et faire passer à la faveur de ces compliments bien des questions qui les choquent, comme ce qu'il a dit de l'obéissance sous peine de péché, et de la force qu'il donne aux résolutions des curés. Il ajoute qu'il répondit à tous leurs griefs d'une manière dont l'archevêque fut satisfait, et qu'on ne peut mettre en question la bonne volonté de ce prélat pour nous donner son séminaire après les marques de bienveillance qu'il ne cesse de lui donner. Il en confia pourtant la direction aux Messieurs de Saint-Lazarre, et non à nous, en 1680, comme on pourra voir sous le chapitre : *Tours*.

Il est vrai qu'alors le Père Bordes venait de quitter ce pays-là, où ses bans de supériorité étaient expirés, et qu'il pouvait attribuer à son absence ce coup manqué. Mais il ne pouvait pas être partout, et l'archevêque de Toulouse, Mgr de Montpezat, l'avait demandé au Père de Sainte-Marthe pour faire des conférences ecclésiastiques dans le nouveau séminaire qu'il venait de nous faire ouvrir. Sa lettre ferait beaucoup d'honneur à la mémoire du Père Bordes, si ce prélat n'avait pas terni la sienne en se prêtant, comme il fit, à la passion des Jésuites par la destruction de la congrégation des Filles de l'Enfance. Elle était conçue en ces termes :

« *La part toute particulière que je prends à votre maison de Toulouse, m'oblige à vous demander un des plus grands sujets de votre Congrégation pour l'instruction des prêtres et autres ecclésiastiques qui rempliront la maison que vos Pères ont achetée depuis peu. Celui que je vous demande, est le Père Bordes, qui est un autre Père Thomassin, qui est dans de très bons sentiments et infiniment éloigné de tout ce qu'on appelle nouveautés, et ce que je cherche dans mon diocèse. Je sais*

l'estime qu'en fait M. l'archevêque de Paris et la plupart des prélats du royaume, et que c'est une grande grâce que vous me ferez de me l'accorder. Mais je vous prie aussi de considérer que c'est ici la seconde ville du royaume, et qu'un homme de cette capacité et de son mérite fera un grand honneur à votre maison, et que je serai fort en repos, sachant que nos ecclésiastiques sont sous la conduite de M. Morel et de son bon ami, le Père Bordes, qui ne leur inspireront qu'une bonne doctrine. »

Le Père Bordes y fut donc, et fit pendant deux ans des conférences ecclésiastiques dans cette espèce de séminaire que nous y avions commencé ; et il y fut même si applaudi et si suivi, à ce qu'il écrit, que la salle de ces exercices étant trop étroite, il fallut les faire à l'église, où abondait régulièrement grand nombre d'ecclésiastiques du dehors, de chanoines et de membres du Parlement (1). C'est, si on l'en croit, à cette occasion que l'évêque de Comminges, Louis de Rechigne-Voisin de Guron, fit une ordonnance pour témoigner à ses ecclésiastiques qu'il serait très aise qu'ils vinssent faire leur séminaire chez nous. Mais tous ces succès ne prévalurent pas dans l'esprit de l'archevêque de Toulouse sur le crédit des Jésuites, qui ne voyaient point de bon cœur la conduite des ecclésiastiques de ce pays-là entre nos mains, et ce nouveau séminaire était presque aussitôt fermé qu'ouvert, le Père Bordes obtint de revenir à Saint-Magloire reprendre son premier exercice des conférences vers le milieu de 1682.

Ce fut pour lui une espèce de triomphe. Il trouva le Père de Sainte-Marthe obligé de se tenir, le plus qu'il pourrait écarté du soin des affaires et comme en exil à Saint-Paul ; et il reprit avec plus de crédit que jamais son premier accès auprès de l'archevêque de Paris, dont il avait l'oreille, et à qui il rendait un compte fidèle des moyens qu'il jugeait uti-

(1) Bordes, *Lettre mss. aux Pères du Conseil* en 1680.

les pour arrêter les progrès du jansénisme dans l'Oratoire. Or, un des plus propres à cet effet était selon lui de tempérer l'autorité du Père de Sainte-Marthe, à qui il reprochait d'en vouloir toujours faire à sa tête, ou de ne prendre conseil que des jansénistes et de n'avoir des caresses et des faveurs que pour eux.

C'est pour cela qu'au commencement de janvier 1690, quand il fallut remplacer le Père Fourré, mort dans l'assistance, M. de Harlay indiqua le Père Bordes pour assistant au Père de Sainte-Marthe (1), à qui il appartenait de s'en choisir un jusqu'à la prochaine assemblée ; et dans la servitude où l'on vivait alors sous le règne de ce prélat, cette désignation fut un ordre. Bientôt survint un sujet de contestation entre le Père Général et ses assistants au sujet du dôme de Notre-Dame des Ardilliers, que le Père de Sainte-Marthe voulait finir, au lieu que deux de ses asistants s'y opposaient fort, prétendant que ce serait la ruine de cette maison. On peut bien juger que le Père Bordes était du parti des contredisants. M. de Harlay, à qui ils portèrent leurs plaintes, selon la mauvaise coutume de ce temps-là de lui aller faire confidence de tout ce qui se passait chez nous, dit au Père Bordes au mois de mai que, puisque le Père Général ne gardait point les paroles qu'il avait données à son retour de Saint-Paul de vivre d'un grand concert avec son conseil, il lui en faudrait faire reprendre le chemin à la prochaine assemblée. Et le Père Bordes prétend que, s'étant fort récrié sur cette ouverture, comme capable de rejeter la Congrégation dans de grands embarras et bien des désordres, si elle avait lieu, il avait fort conjuré le prélat de prendre des voies plus douces et plus sûres pour rétablir l'ordre et la paix parmi nous. Or, ces voies qu'il lui proposa, furent 1° de faire statuer par la prochaine assemblée que désormais le Général aurait quatre

(1) Bordes, *Lettre apologétique.*

assistants, d'où il arriverait que sa voix ne le pourrait emporter dans le conseil qu'autant qu'il aurait de son côté deux des quatre, au lieu que selon le train ordinaire il lui suffit avec sa prépondérante d'avoir gagné un des trois. — 2° Et, pour arrêter les fréquents séjours du Père de Sainte-Marthe à Saint-Magloire, à Saumur et partout hors la maison de Paris, qu'il serait pareillement statué que le Supérieur Général y ferait sa résidence ordinaire. Le prélat goûta ce projet, et lui ordonna de le lui donner par écrit.

Aux approches de l'assemblée, le Père Bordes le dressa, et y ajouta de l'ordre de l'archevêque ceux qui lui paraissaient devoir être mis sur les rangs, soit pour assistants et visiteurs, soit en qualité de député du roi, et il appuya sur le Père Soanen pour cette dernière fonction. Il fit copier son mémoire par un hibernais afin qu'on ne connût pas la main qui l'avait écrit; mais la Providence voulut que, ne trouvant pas cette copie assez nette, il envoyât son original; que M. de Paris étant parti pour Versailles, au lieu de l'audience secrète qu'il lui avait fait demander, où il lui aurait remis son mémoire, il fût obligé de l'envoyer par la poste le jeudi 7 septembre; et qu'enfin, s'étant contenté par inadvertance ou par affectation de mettre simplement à l'adresse de son paquet: *A Monseigneur l'Archevêque en Cour*, ce fatal paquet tombât entre les mains non de M. de Paris mais de l'archevêque de Reims, à qui le facteur le remit. Ce prélat, ami du Père de Sainte-Marthe, crut lui rendre un bon office que de lui faire donner avis qu'il avait dans son corps de faux frères qui le livraient à l'archevêque de Paris. Mais comme il était en même temps d'une extrême conséquence que M. de Harlay ne sût jamais par qui son secret avait été éventé, il fit donner l'avis au Révérend Père Général par le père Moët, son diocésain, homme d'esprit et prudent, avec permission de tirer copie du mémoire, pourvu qu'il ne déclarât jamais par quel canal il l'avait eu. Alors le Père Moët s'alla jeter aux pieds du Père de Sainte-Marthe comme pour se confesser, et lui

découvrit ce mystère, qu'il lui confia sous le sceau de la confession quant à l'article du nom de celui qui le lui avait confié.

Or, quoique M. de Paris n'eût pas reçu le mémoire du Père Bordes, il n'avait pas laissé de faire demander à l'assemblée par le député du roi, que le Général fût obligé de résider dans la maison de Paris, même sous peine de nullité des ordres qu'il ferait expédier partout ailleurs (1). Sur quoi le Père de Sainte-Marthe, croyant reconnaître là l'ouvrage du Père Bordes, ne put s'empêcher le mardi, 26 septembre, de faire entendre à l'assemblée, en désignant assez nettement ce Père, que nous avions des faux frères. Le Père Bordes tant parce qu'il n'avait point de part à la clause de : « *sous peine de nullité des ordres donnés partout ailleurs* », ne l'ayant pas proposée dans son mémoire, que parce qu'il ne s'attendait pas à être décélé, crut pouvoir nier absolument les griefs dont on le chargeait. Bien plus, le jeudi suivant, il fut chez le Père Général lui faire des plaintes des soupçons qu'il avait voulu faire tomber sur lui (2) ; et alors le Père de Sainte-Marthe, prenant la copie qu'il avait faite lui-même du mémoire du Père Bordes, le lui lut tout entier devant le Père Chancelier, qui se trouva présent à cet entretien. Le Père Bordes étonné, comme on peut penser, de voir cette pièce entre les mains de celui contre qui il l'avait dressée, avoua tout, et ne s'excusa que sur l'intention. Sur quoi le Père de Sainte-Marthe, se levant, l'embrassa d'une manière fort affective, et se mettant à genoux sur son prie-Dieu, lui dit : « *Prions Dieu, mon cher Père, qu'il nous fasse miséricorde.* »

Cependant M. l'archevêque, ayant su par ses émissaires que le Père Général avait ce paquet, lui fit dire qu'il voulait savoir comment il était venu dans ses mains ; qu'autre-

(1) Bordes, *Lettre apologétique mss à Ste-Marthe.*

(2) Ste-Marthe, *Lettre au Père Gaume.*

ment il saurait bien s'en faire raison ; et, sur le refus du Père de Sainte-Marthe de s'ouvrir jamais de la vie sur cet article, M. de Paris publia partout que ce paquet lui avait été enlevé dans son cabinet, où il savait bien en sa conscience qu'il ne l'avait point enfermé ; en fit de grandes plaintes à la Cour jusqu'au roi, à qui il en demanda justice, et en obtint sans peine la lettre de cachet qui exila le Père de Sainte-Marthe à Saint-Paul-aux-Bois, exil qui se termina, après six ans de durée, et d'un triste état pour l'Oratoire, à sa démission du généralat, où le roi prévenu ne voulait plus le souffrir. Et telles furent les suites du mémoire du Père Bordes.

Michel le Vassor, alors son grand ami, lui écrivait pour le consoler : « *Il ne faut point se dissimuler que plusieurs tâchèrent de donner un air odieux à ce qui vous regarde dans cette affaire. Mais enfin que diront-ils ; que vous avez eu relation avec le prélat pour mettre des gens dans les charges ? Les personnes de bon sens ne savent-elles pas que le roi veut connaître ceux qu'on y met, et qu'il se sert du prélat pour cela ? Quel mal y a-t-il de lui avoir proposé des gens de bien et de piété ? Les gens raisonnables vous voudront justice dans quelque temps. Vous avez de bons garants, le roi et le prélat, qui sont contents de vous : votre affaire est la leur. Cependant il valait mieux s'en tenir à mon projet. Vous eussiez laissé faire les autres, vous seriez dans les charges, et tout ceci ne serait pas arrivé* .(1) »

Le Père Bordes en fut quitte pour la confusion et la douleur qu'il ne faut point douter qu'il n'en n'eut, ceci étant arrivé contre ses intentions et aimant d'ailleurs son état. On n'avait garde de le tirer encore de Saint-Magloire où il était sous la sauvegarde de l'archevêque. On croyait qu'au moins après la mort de ce prélat on le ferait décamper. Mais le nouveau règne du Père de la Tour, qui suivit de

(1) Le Vassor, *Lettre mss.* du 13 oct. 1690.

près cette mort, était un règne de paix et d'oubli de tout le passé, et le sieur Barat calma sur cela les inquiétudes du Père Bordes qui se tenait à Orléans pendant l'assemblée où le nouveau général fut élu, en lui mandant (1) les heureuses dispositions où se trouvait le Révérend Père Général à son égard, nonobstant les vivacités du Père de Sainte-Marthe. « *L'éclat*, lui ajoutait-il, *avec lequel ce vénérable vieillard s'explique partout sur votre affaire ou la sienne, joint à l'accueil qu'on lui fait et à l'estime qu'on a pour lui (soit dit entre nous), me faisaient craindre que les esprits des chefs de votre Congrégation ne s'aigrissent à votre égard et ne lui accordassent quelque chose par complaisance à votre désavantage ; mais lui parti* (pour St-Paul-aux-Bois,) *tout devient pacifique, et les principaux sont pleins d'estime, d'affection et de bons sentiments pour vous.* »

Par le crédit de l'archevêque de Paris (2), le Père Bordes obtint de se faire choisir par les assemblées du Clergé de 1690 et 1695 pour être chargé du soin de continuer les ouvrages du Père Thomassin, qui étaient restés imparfaits ou manuscrits, lorsque l'âge et l'épuissement de l'esprit commencèrent à mettre ce Père hors d'état de les donner lui-même au public. Ces assemblées approuvèrent aussi que le Père Bordes s'appliquât ex-professo à la conversion des hérétiques, à ce qu'il m'en apprend lui-même, et cette double occupation nous valut de lui ce qui suit :

L'édition de la *Méthode* du Père Thomassin *d'étudier et d'enseigner chrétiennement et solidement les historiens profanes*, imprimée chez Roulland, 1693, en deux volumes in-8. Il y a mis du sien un Avertissement en tête, où il a

(1) Barat, *Lettre mss. à Bordes* 9 oct. 1696. M. Le Pelletier, évêque d'Angers, écrivait au Père Bordes, son ami, du 24 janvier 1696 : « *Mandez-moi, je vous prie, si ce que votre Père Général publie, et qu'il m'a écrit à moi-même, de sa justification, est véritable. Pardonnez cette naïveté à un homme qui vous aime, vous estime. et qui est très sincèrement tout à vous.* »

(2) Bordes, *Epitre dédicatoire du Traité de l'aumône.*

fait venir *ab hoc et ab hac* un assez long éloge de son protecteur, Mgr de Harlay, et un Supplément à la préface générale, qui a été mise à la tête de la première méthode sur les poètes pour prévenir quelques objections, qui regardent principalement cette dernière méthode d'apprendre l'histoire. Ce supplément est une préface assez inutile d'une quarantaine de pages sur l'utilité de l'histoire, et elle est écrite d'un style à faire juger que le continuateur du Père Thomassin n'en avait pas le génie. Mais, continuons nous-même.

Il a aussi donné au public :

Le *Traité* du Père Thomassin *de l'aumône*. Paris, Roulland, 1695, 1 volume in-8, et l'a dédié à l'assemblée du clergé par une épître où il dit qu'il se sent pressé de répondre à l'honneur que la dernière assemblée (1) lui a fait de le nommer pour la continuation des ouvrages du Père Thomassin en général, comme ce Père lui-même l'avait souhaité ; ...qu'il espère donner dans peu de temps une autre édition française de la *Discipline de l'Eglise*, selon la nouvelle méthode qui a été trouvée la plus commode dans l'édition latine. Ce qu'il n'a point exécuté, non plus que ce qu'il ajoute : « *Nous réservons pour la fin les conférences sur l'histoire ecclésiastique, sur les Conciles et sur les Pères, que l'auteur a commencées, il y a près de 50 ans, et que j'ai eu l'honneur de continuer, il y en a plus de 30, tant à Paris qu'en divers autres lieux du royaume, soit pour l'instruction des ecclésiastiques, soit pour la conversion des héré-*

(1) Au mois de juillet 1700, M. Mascaron lui écrit qu'il vient d'écrire pour ses intérêts à plusieurs prélats, à Mgrs d'Auch, de Bourges, de Meaux, de Rennes, de Montauban, de Séez ; qu'il est plus mortifié que lui-même des manières de M. de Reims ; mais que peut-être se laissera-t-il fléchir. Et quelqu'autre le félicite le 20 Nov. 1700 d'avoir gagné son procès à l'assemblée ; qu'on lui a rendu justice, et qu'en vérité M. de Reims a paru hardi à entreprendre et peu propre à exécuter. Peut-être que ce prélat voulait lui faire ôter le soin de continuer à donner les ouvrages du Père Thomassin et supprimer quelque pension qu'il avait apparemment pour cela.

tiques ou l'affermissement des nouveaux convertis. » Je vois en effet qu'il fit en 1686 quelques conférences de controverse dans Orléans, en présence de M. l'évêque, le cardinal de Coaslin et devant les huguenots, à qui il laissa la liberté de parler et de lui faire des objections.

Il avait été auparavant envoyé à La Rochelle par le Père Général, lui sixième, pour le même sujet, et voici comme il parle de ses succès (1) : « *J'eus l'honneur de commencer le 9 septembre au siège royal du palais pour s'accommoder à votre faiblesse. Nous remplîmes le reste du mois avec plus de succès que nous n'attendions sans aucune milice. A peine pouvions-nous suffire à ceux qui se présentaient pour leur profession de foi fort détaillée et pour leur absolution. Nous ne procurions que du soulagement avec des instructions à vos frères sur toute la route jusqu'à Orléans, où M. de Coaslin, mon prélat, m'arrêta selon son droit pour des conférences publiques. C'est toute la part que nous eûmes encore aux conversions* (à la dragonne), *m'étant retiré avant l'arrivée des fusilliers pour continuer à Paris mes conférences tant publiques que particulières. On me les fit pousser jusqu'à la Bastille, où je défie tous ceux que j'ai vus, Rochelois et autres, de témoignerque je leur ai causé le moindre déplaisir, mais plutôt toutes sortes de soulagements, comme on l'a marqué même dans les écrits publics.* » Il cite à la marge les *Mémoires* de La Fontaine. « *En voilà plus qu'il n'en faut pour répondre aux reproches de votre historien* (Benoît) *contre les missionnaires de La Rochelle. Ce fut au retour, sur la route, que nous apprîmes la célèbre révocation de l'édit de Nantes.* » Ceci se passa donc au mois de septembre 1685.

Il fut encore l'éditeur du *Traité* du Père Thomassin *du négoce et de l'usure.* Paris, Roulland, 1697, 1 volume in-8, et mit à la tête un Avertissement assez inutile et un Eloge

(1) *Supplément au Traité historique et dogmatique des édits,* page 746.

du feu Père Thomassin, auteur de ce Traité, lequel éloge est de six pages.

L'édition qui aurait pu lui faire le plus d'honneur parmi les œuvres posthumes de son ami, c'est sans doute celle de son glossaire hébraïque.

Glossarium universale hebraïcum quo ad hebraicœ linguœ fontes linguœ et dialecti pene omnes revocantur. Parisiis e typographia regia, 1697, in-f°.

Mais ce travail, qui demandait un homme versé dans la connaissance des langues orientales, fut conduit principalement par le sieur Barat, de l'Académie des Belles-Lettres, ci-devant élève du feu Père Thomassin, à qui il avait été un temps en qualité de lecteur et de copiste ; et il n'y a du Père Bordes que la Vie latine, qui est à la tête : *Vita Ludovici Thomassini, Oratorii D. J. presbyteri*, 12 pages in-f°. Son style obscur et embarrassé et le tour particulier de ses phrases, qui ne cessent de vous présenter des sens louches et des pensées que l'on ne fait qu'entrevoir, le suit et le caractérise dans tout ce que nous avons de lui en français et encore plus en latin.

Le dernier ouvrage qu'il a donné au public du Père Thomassin est son

Traité dogmatique et historique des édits et autres moyens spirituels et temporels qui ont été employés dans tous les temps pour établir et maintenir l'unité de l'Eglise catholique, c'est-à-dire pour ramener et réduire les hérétiques. Imprimé au Louvre en 1703, en 2 volumes in-4°.

Il en a composé les deux préfaces qui sont chacune de près de 40 pages, dressé les tables des chapitres et des matières, et ajouté à la fin du second volume quelques pièces authentiques touchant la vérité de la conversion à la foi catholique des deux frères, les rois d'Angleterre, Charles II et Jacques II, par où le Père Thomassin avait fini son traité. Mais il crut devoir ajouter de son crû un

troisième volume à cet ouvrage et en donner la continuation sous ce titre :

Supplément au traité dogmatique et historique des édits et des autres moyens spirituels et temporels, dont on s'est servi dans tous les temps pour maintenir l'unité de l'Eglise catholique. Où l'on répond à divers écrits séditieux des prétendus réformés, particulièrement à l'Histoire de l'Edit de Nantes, comprenant les huit derniers règnes de nos rois, par un prêtre de l'Oratoire. A Paris, de l'imprimerie royale, 1703, un volume in-4°, de 792 pages, sans la préface et les tables.

Ce livre est divisé en deux parties : la première dogmatique, où le Père Bordes examine les principaux articles de la confession de foi des Eglises prétendues réformées ; la seconde historique, et où il répond aux dernières requêtes et aux autres écrits séditieux des huguenots, où ils demandent ce qu'ils ont fait pour mériter la révocation des édits qui leur étaient favorables et pour leur en attirer de contraires.

S'il n'a pas oublié de parler de lui dans la Préface et de se donner pour un homme qui a toujours dirigé ses études du côté de la contreverse, on ne peut nier en lisant son livre qu'il n'ait acquis assez d'érudition en ce genre et lu tout ce qui le pouvait mettre au fait de la matière. Mais je doute que son style, toujours confus et amphibologique, son tour forcé et peu naturel de dire les choses et son esprit sec et aigre rendent le livre fort propre à faire des conversions. Au reste il y a fait venir l'Oratoire partout où il a pu, et il y parle souvent de M. de Bérulle et de quelques-uns de nos Pères, qui ont eu part aux missions royales, et sa table fort exacte sur cet article me dispense de renvoyer aux divers endroits où il y a fait mention honorable de nous.

En 1704, il donne le

Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, évêque et comte d'Agen, prédicateur ordinaire du

roi. Paris, Dupuys, 1704, 1 volume in-12, et composé la *Vie du Père Mascaron*, qui est à la tête de ce recueil.

Le sieur Benoît, auteur de *l'Histoire de la révocation de l'édit de Nantes*, que le Père Bordes a tant attaquée dans ses ouvrages, se défendit vivement dans un *Mémoire* inséré dans les journaux de Hollande, et le Père Bordes ne voulut point rester sans réplique. Il fit une

Réponse au mémoire inséré dans les journaux de Hollande de 11 pages in-4°, de l'imprimerie royale en 1706.

Il mourut cette même année le 23 mai, à Saint-Magloire, dont il était alors bibliothécaire.

P. Bordes

Archives Nles Ms. 3758, Papiers du P. Léonard, augustin déchaussé

10 janvier 1696 Le P. Bordes, de l'Oratoire, natif d'Orléans, esprit fort médiocre qu'on a pourtant poussé beaucoup. Il a enseigné la théologie à S. Magloire depuis longtemps par l'autorité de Mgr l'archevêque. Il a peu d'écoliers dont quelques-uns l'insultent en pleine classe. Il a assurance du Clergé pour la moitié de la pension du P. Thomassin, après la mort de ce dernier. Cette pension était de 1000 livres, il aura donc 500 livres. On dit qu'il a quitté le séminaire à la S. Reine. Il a fait exiler le P. Général à cause d'un mémoire écrit de la main du P. Bordes, donné à Mgr l'archevêque pour mettre un quatrième assistant afin de brider davantage le P. Général et pour quelque autre réforme dans l'Oratoire. Quelqu'un l'ayant pris dans le cabinet de l'archevêque, le communiqua au P. Général. L'archevêque le sut et dit qu'on avait corrompu ses domestiques. Le P. Général reçut une lettre de cachet qui l'envoyait à S. Paul aux bois, puis à Effiat.

— Le P. Bordes est chargé par le Clergé de suivre la continuation des ouvrages du père Thomassin, quand il tomba en enfance
(voir 10e journal de 1696)

— Vers la mi-décembre 1698, M. le duc de la Force, qui a été huguenot, étant malade à Boulay, tout proche Evreux et n'ayant point confiance à aucun des curés ou vicaires des environs, demanda le P. Bordes. Ce que le roi ayant appris, il fit expédier une lettre de cachet au père pour être transporté auprès de ce malade.

— Il est aussi, il y a du temps, bibliothécaire à S. Magloire.

— Le duc de la Force, auprès duquel il avait été 4 ou 5 mois à Boulay, mourut calviniste malgré la science du P. Bordes, le 19 avril 1699 jour de Pâques. Mme de la Force a empêché son mari de se convertir.

— Feu Mr de Harlay, archevêque de Paris, en 1695, lui fit donner une petite pension du Clergé sous prétexte qu'il avait soin de donner au public les ouvrages posthumes du P. Thomassin. Il est mal dans l'Oratoire. Il n'est plus soutenu que par le P. de la Chaise, confesseur du roi (1699)

— Il donna en 1704 le Traité des édits du feu P. Thomassin avec un supplément de lui 2 vol. Pour voir la critique de ce supplément, il faut lire la lettre du sieur Gazzaniga du 3 mai 1704 journal de Trévoux juin 1704 p. 927. Voici le titre:
Supplément au Traité dogmatique et historique des Edits et des autres moyens spirituels et temporels dont on s'est servi dans tous les temps pour maintenir l'unité de l'Eglise catholique de France par un Prêtre de l'Oratoire. Paris, impr. royale 1703 in 4 page 802.

P. Charles Bordes.

Né à Orléans en 1638, mort en 1706. (On le fait naître à Cours).

V.

Mémoires de Trévoux
mars 1704 p. 349 –
avril. p. 614. –
juin p. 927. –

+ Traité Dogmatique et historique des Edits et des autres moyens spirituels dont on s'est servi dans tous les temps pour établir et pour maintenir l'unité de l'Eglise catholique par le Pere Louis Thomassin de l'Oratoire, avec un suppl. par un Prêtre de la même Congrégation. Paris. Imp. royale 1703. 3 vol. in 4°
Le supplément forme le tome 3e. qui est l'oeuvre du P. Ch. Bordes

+ Notice sur Thomassin. En tête du Lexicon Hebraïcum de ce Père. 1697. in folio.

+ Notice sur Masseron en tête du recueil des Oraisons funèbres de ce Père. Paris 1704. in 12 donné par le P. Bordes.

+ Diverses instructions à l'usage du Diocèse de Cours, particulièrement pour les hôpitaux et sur les cimetières.

+ Résultat général des Conférences du Diocèse de Cours. Pas achevé d'imprimer.